BAREME HONORAIRES
AGENCE ANDRAU IMMOBILIER

HABITATION

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

- 6% sur le montant du prix de vente inférieur à 141 600 €
- 8500 € forfaitaires sur le prix de vente compris entre 141 600 € et 250 000 €
- 5 % au-dessus de 250 000 €
- Attestation avis de valeur : 180.00 € TTC

LOCATION

- 14.40% du loyer annuel, net de charges, rédaction de bail et état des lieux compris dans la limite de la loi ALUR.
  « 50% à la charge du PRENEUR »
  « 50% à la charge du BAILLEUR »

GERANCE LOCATIVE

- 8.40 % des encaissements (loyers, charges, régularisations de charges et dépôt de garantie et plus largement l'ensemble des sommes exigibles, appelées, encaissées ou perçues pour le compte du mandant).

- Frais administratifs : 20 € TTC par an et par lot à la charge du mandant
  180 € par lot pour clôture des comptes avant restitution du dossier
  180 € de frais pour représentation aux AG

  180 € à la charge du locataire restant pour modification de bail et honoraire de location normal pour le locataire entrant.

COMMERCIAL – PROFESSIONNEL – INDUSTRIEL – TERRAINS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

- Idem habitation
  « A la charge du VENDEUR ou de l'ACQUÉREUR selon mandat »

LOCATIONS

Locaux commerciaux et industriels et locaux à usage de bureaux
(Loués sans pas de porte)

- 18 % sur les loyers de la première année (à la charge du preneur)
- 18 % sur les loyers de la première année (à la charge du bailleur)

CES PRIX S'ENTENDANT TOUTES TAXES COMPRISES
(TVA au taux actuel de 20 %)
Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (Publicité, etc…) n'est du avant la conclusion d'un contrat.